

HRW déplore la confirmation de la condamnation d'une journaliste burundaise

Human Rights Watch, 4 mai 2023 Au Burundi, un tribunal confirme la condamnation d'une journaliste. Les autorités devraient cesser leurs attaques cyniques contre les médias et la société civile. L'annonce de la libération de cinq défenseurs des droits humains accusés de crimes liés à la sécurité de l'État la semaine dernière a été un soulagement pour la société civile au Burundi. Toutefois, comme c'est souvent le cas au Burundi, le soulagement n'est que de courte durée. Quatre jours plus tard, une cour d'appel à Bujumbura a confirmé la condamnation de la journaliste Floriane Irangabiye.

Floriane Irangabiye a été condamnée en janvier pour avoir critiqué le gouvernement lors d'une émission de radio. Elle a été emprisonnée pour ses activités en tant que journaliste. Sa condamnation est intervenue moins d'une semaine après sa libération par son avocat et ancien défenseur des droits humains Tony Germain Nkina, injustement emprisonné pendant deux ans. Floriane Irangabiye a été condamnée à 10 ans de prison et à une amende de 1 000 000 francs burundais (48 dollars des États-Unis). Sa détention sans inculpation pendant plusieurs mois et le fait que le procureur n'ait pas apporté de preuves crédibles attestant de l'existence d'un crime au cours du procès ont constitué des violations flagrantes du droit burundais et international. Pour comble, la décision de la cour d'appel a été annoncée la veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse, soulignant le mépris des autorités burundaises pour cette dernière. Les cinq défenseurs des droits humains libérés la semaine dernière étaient accusés de rébellion ainsi que d'atteinte à l'intégrité de l'État et au bon fonctionnement des finances publiques. Les accusations semblaient être liées à leurs relations avec une organisation étrangère et aux fonds qu'ils recevaient de celle-ci. Trois d'entre eux ont été accusés tandis que les deux autres ont été reconnus coupables de rébellion et condamnés à une amende de 50 000 francs burundais (25 dollars des États-Unis) et à une peine de deux ans avec sursis. Ils travaillent pour des organisations de défense des droits humains, parmi les dernières encore actives au Burundi. Leur arrestation a envoyé un message glaçant aux quelques activistes restés au Burundi malgré la répression brutale contre la société civile déclenchée lors de la crise politique de 2015 dans le pays. Alors que le Burundi, confronté à de graves problèmes économiques et humanitaires, exhorte ses partenaires internationaux à rétablir leur aide financière, il semble imprudent que le gouvernement mette en péril ses relations avec les bailleurs en raison d'arrestations et de procès abusifs de défenseurs des droits humains et de journalistes. Pourtant, après des condamnations et acquittements répétés, il semble de plus en plus que ces derniers sont utilisés comme monnaie d'échange par les autorités burundaises. Le Burundi devrait mettre fin à ce jeu cynique. L'Union européenne, les États-Unis et les autres partenaires internationaux du Burundi devraient demander la libération immédiate et inconditionnelle de Floriane Irangabiye. Ils devraient aussi indiquer clairement, par le biais de déclarations publiques et de demandes concrètes, que leur confiance dans les autorités burundaises ne sera rétablie que lorsque celles-ci respecteront réellement les droits des médias et de la société civile. Clémentine de Montjoye Chercheuse, division Afrique